

Rédacteur :
Sylvain PIERRE

PLAN LOCAL D'URBANISME VALLEIRY
--

COMPTE-RENDU	Réunion de Concertation avec les habitants
DATE	13/10/15 - 20h00
LIEU	Espace Albert Fol

OBJET	Synthèse du diagnostic – Réunion publique
--------------	---

ORDRE DU JOUR

- Concertation avec les habitants sur le diagnostic du territoire de Valleiry

PIECES JOINTES au COMPTE-RENDU

- PJ : Diaporama présenté

- **Introduction**

M. MUGNIER, Maire de Valleiry, remercie l'ensemble des habitants pour leur venue à cette première réunion publique portant sur la présentation du diagnostic du Plan Local d'Urbanisme. Il rappelle les raisons pour lesquelles la révision du PLU a été engagée (nouveau contexte réglementaire).

Madame BROGI, adjointe à l'urbanisme explique le processus d'élaboration du PLU et de concertation engagée (tenue en particulier d'une première balade urbaine avec les habitants) ainsi que le déroulement de la réunion.

M. PIERRE de l'agence URBEO indique que l'élaboration du PLU est menée par une équipe pluridisciplinaire constituée d'urbaniste, d'architecte, de paysagiste, d'environnementaliste, d'avocat... Les premiers éléments de diagnostic présentés correspondent à un croisement entre des analyses de terrain et des échanges avec les élus, diverses institutions publiques (chambre d'agriculture...) et les habitants présents lors de la balade urbaine.

- **Présentation du déroulement de la procédure de PLU**

Dans un second temps, M. PIERRE de l'agence URBEO rappelle le contexte réglementaire national et local qui encadre la révision du PLU (Cf. diaporama joint) :

- Quels sont les objectifs d'un document d'urbanisme ?
- Quel est encadrement réglementaire du PLU ?
- Quelle est la procédure de révision du PLU ?

– Quel est le contenu du dossier de PLU ?

A la suite de ce premier temps, un habitant interroge le bureau d'études sur le rôle du Schéma de Cohérence Territoriale du Genevois. M. PIERRE répond que le SCOT agrège désormais l'ensemble des règles nationales et orientations locales souhaitées par les élus de la Communauté de Communes du Genevois. Le SCOT définit des orientations (exemple : nombre d'hectare d'extension à l'urbanisation, densité minimum...) et s'impose au PLU.

Mme BROGI précise par ailleurs que l'Etat transmet toutes les informations réglementaires encadrant le PLU dans ce qui est dénommé le « Porter à Connaissance de l'Etat ». Le PLU doit respecter ces prescriptions.

- **Présentation des principaux éléments de diagnostic**

Dans un deuxième temps, les éléments saillants du diagnostic sont exposés. La synthèse des principales questions (Cf. diaporama joint) pouvant se poser sur le territoire viennent conclure la présentation avant de donner la parole aux habitants.

- **Echanges avec les habitants**

En réaction à la présentation, plusieurs questions sont posées par les habitants.

Questions et remarques d'un nouvel habitant à Valleiry : il y a beaucoup de nouvelles constructions, il ne faudrait pas que cela détériore le cadre de vie pour lequel nous sommes venus à Valleiry.

Les « lotissements fermés » ne sont pas ressentis comme un problème, au contraire, cela permet aux enfants de jouer dans la rue sans problème de voiture. Néanmoins, il faut sans doute construire autrement.

Face à l'important développement démographique, cet habitant fait part de son inquiétude pour les infrastructures publiques, notamment l'école.

Enfin, il demande, suite à la présentation, pourquoi les zones humides sont menacées, notamment à celle du Pré Géron ?

Réponse : M. PIERRE de l'agence URBE0 indique que globalement les zones humides (ZH) identifiées se situent dans des secteurs où l'urbanisation se développe. Beaucoup de ZH ont disparu ou ont été asséchées durant les dernières années suite à l'imperméabilisation des sols. Ainsi, a fortiori, toutes les zones humides, milieux écologiques remarquables, sont concernées. En fonction du mode de développement choisi lors de la phase d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les ZH peuvent être impactées et menacées de disparition. Ce choix dans le PADD sera donc très important.

Mme BROGI ajoute que l'adaptation de l'offre en équipements publics sera également vu lors de l'élaboration du PADD.

Concernant les lotissements « fermés », M. le Maire indique que des liaisons piétonnes sont sans doute à envisager entre les quartiers.

Question d'un habitant : vous mentionnez que Valleiry est une « ville marchable » mais les aménagements pour les piétons et les vélos ne sont pas adaptés. Il est difficile voire dangereux de faire du vélo avec la circulation automobile.

Réponse : Mme BROGI indique que de nouveaux aménagements piétons et cyclistes seront prévus dans le cadre du PLU et seront programmés dans le plan pluriannuel d'investissement.

M. MAGNIN, adjoint, indique que la commune a rencontré récemment le Conseil Départemental de Haute-Savoie afin de faire le point notamment sur le projet Via Rhona. Actuellement, les aménagements cyclables se terminent à Vulbens, à l'entrée de Valleiry. Il est prévu la réalisation d'aménagement à Valleiry courant printemps 2016, afin de créer une continuité cyclable de qualité.

Question d'un habitant : aujourd'hui 50% des enfants vivent au Nord de la voie ferrée alors que l'école est au Sud. Une liaison sécurisée sera-t-elle créée ?

Réponse : La réflexion est en cours. Des échanges avec la SNCF et les autres partenaires concernés ont lieu. La traversée des voies ferrées posent des difficultés d'ordre administratif et le coût d'un passage souterrain éventuel est évalué à 7 millions d'euros, soit un coût que la collectivité ne peut supporter seule. Le futur PLU cherchera à améliorer le passage de la voie ferrée.

M. MAGNIN indique qu'une étude financée à 50% par le Conseil Départemental permettra d'orienter les choix pour améliorer le fonctionnement du carrefour RD23 / RD1206 (réalisation d'un carrefour à feux tricolores ou d'un rond-point...).

Question d'un habitant : Face au développement démographique, ne faudrait-il pas créer un nouveau groupe scolaire ?

Réponse : la réflexion est en cours, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables tranchera sur ce sujet. Mme BROGI indique que les élus souhaiteraient renforcer le centre de Valleiry, et le groupe scolaire participe au dynamisme du centre. La création d'un nouveau groupe scolaire pose indubitablement la question de l'organisation globale de la ville.

M. le Maire attire l'attention sur le niveau d'investissement nécessaire pour créer un nouveau groupe scolaire face à un potentiel revirement démographique (fin de croissance du nombre d'habitants). Plusieurs communes se sont retrouvés dans cette situation.

Question de plusieurs habitants : Quels aménagements seront prévus pour limiter les vitesses des véhicules à la Joux ? Une habitante mentionne l'inefficacité des chicanes. Ne serait-il pas intéressant de faire des dos d'âne ?

Réponse : M. le Maire indique que les feux tricolores ne sont pas forcément la

bonne solution car, compte tenu du trafic, beaucoup passe au feu rouge.

M. Magnin indique que plusieurs solutions sont étudiées :

- La matérialisation de l'entrée de la Joux
- la réalisation d'un passage surélevé au niveau de la route de la cabane à chasse.

Remarques d'un habitant : Vous n'avez pas parler des trottoirs et de l'éclairage qui sont des points positifs dans les aménagements piétons. Il fait remarquer également à la première personne qui a pris la parole en début de séance que le nombre important de constructions a permis l'arrivée de nombreux habitants dont celui qui a pris la parole.

Question d'un habitant : En matière de mobilité douce, ne faudrait-il pas mettre en place des minibus en direction de Chancy ?

Réponse : Le fait d'avoir une frontière à passer, la mise en place d'un transport en commun éventuel se fera forcément sous la forme d'un mini-bus. Avec la ligne K, le Parking Relais de Bernex, il faudra avoir une discussion avec le canton de Genève. Cette question est traitée par la Communauté de Communes du Genevois qui a la compétence « transports ».

M. le Maire fait remarquer qu'il a constaté de visu que 98% des véhicules qui vont en Suisse ne comportent qu'un seul occupant. Une solution de covoiturage est à rechercher.

Question d'un habitant : Est-il envisager la création d'espaces verts et d'espaces de jeux ?

Réponse : La mairie a des idées sur le sujet. Dernièrement, le parc des sport a vu la réalisation de nouveaux jeux (jeux de boules, jeux pour enfants) s'inscrivant en complémentarité de ce qui existait précédemment. Cette réflexion sera poursuivie. De plus, si le dossier relatif au projet du quartier de l'église se dénoue, il sera possible d'avoir un nouveau pôle d'espaces verts.

Mme BROGI indique que la notion de paysage doit être traitée PLU. Le parc constitue un grand espace de respiration. Une classification doit être opérée pour que les espaces de proximité soient protégés comme « espace de respiration ». Il apparaît également important de relier les espaces verts entre eux. Un schéma des sentiers / liaisons piétonnes sera à réaliser pour valoriser la place du piéton et créer des liens entre le centre-bourg et les grands éléments paysager (le Vuache, la forêt de Chancy...).

Pour le quartier de l'église, l'objectif serait de préserver les vergers. Il n'est pas souhaité de constructions sur ce secteur, ou à défaut un seul bâtiment. Le secteur de l'église ne doit pas être une zone à bâtir.

Question d'un habitant : Il n'y a pas de panneaux indiquant les sentiers. Il y a une vraie absence de fléchage.

Réponse : M. MAGNIN indique que tous les sentiers de Valleiry ont été repérés par le SIAV (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache). L'identification et le fléchage sont sans doute à améliorer sur le terrain, ce que confirment tous les élus.

Question d'un habitant : Ne pourrait-on pas mettre des panneaux à l'entrée des lotissements pour savoir où l'on est (nom du lotissement...) ?

Réponse : les lotissements sont globalement privés. La collectivité ne peut pas directement intervenir. Par ailleurs, installer des panneaux pour tous les lotissements poserait des problèmes de coût d'investissement.

Question d'un habitant : Comment a été réalisée la carte sur la qualité agronomique des sols?

Réponse : M. PIERRE indique qu'il s'agit d'une retranscription à l'échelle de la commune d'une carte du SCOT Genevois réalisée par la Chambre d'Agriculture. Monsieur MAGNIN précise que cette carte a été faite suite à des échanges entre les agriculteurs du Genevois et la chambre d'agriculture.

Pour conclure, M. le Maire remercie l'ensemble des habitants pour leur présence.